



CHARTRE DU JEUNE CITOYEN

Conseil des Jeunes Citoyens



COMMUNE DE SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

DECEMBRE 2021

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	2
CHARTRE DU JEUNE CITOYEN	3
1) Rappel de la mission et finalité	3
2) Ton rôle et ta fonction en tant que jeune élu	4
3) Ton engagement.....	4
ENGAGEMENT PERSONNEL	5

PRÉAMBULE

La charte du jeune citoyen est un complément au règlement intérieur. Elle représente un pacte d'engagement entre le jeune élu, ses camarades élus et l'instance à laquelle il est rattaché.

Elle implique la notion de respect des membres du conseil dont il fait partie, de son implication au sein d'un collectif et de sa motivation pour l'intérêt commun.

Si le jeune élu peut défendre un projet ou une action spécifique qui lui tient à cœur, il doit prendre conscience qu'en tant qu'élu, il est le porte-parole des citoyens en général ; même s'il représente la jeunesse dont il fait partie, il doit tenir compte des intérêts de chacun.

La conscience d'un engagement vrai implique sa volonté propre et le porte vers une décision, dont il doit être conscient et pleinement responsable. C'est un choix au-delà du droit qui implique des devoirs qu'il ne peut ignorer.

*« Il n'y a qu'une science à enseigner aux enfants, c'est celle des devoirs de l'homme. »
Jean-Jacques ROUSSEAU (1712-1778), L'Émile ou De l'Éducation (1762)*

CHARTRE DU JEUNE CITOYEN



T

a mission au sein du Conseil des Jeunes Citoyens est un

engagement libre qui te permet en tant que jeune élu d'agir dans le sens d'un intérêt collectif. Elle t'offre la possibilité de participer à la vie et l'évolution de ton village.

C'est l'occasion de ton initiation à la démocratie participative et de ta prise de responsabilité citoyenne dans sa représentativité : tu portes l'écharpe !

Elle a pour vocation de :

- Permettre de t'initier à la vie démocratique et de développer des valeurs citoyennes dans le sens de l'intérêt général ;
- Te placer en acteur des projets que tu représentes ;
- Te donner l'occasion de t'exprimer, de débattre, défendre tes idées et celles des citoyens dont tu es le porte-parole ;

Tu t'engages de ton plein gré et à ce titre tu acceptes d'accorder du temps pour la vie de ton village, de faire don de tes idées et de faire partager tes qualités et compétences durant ton temps libre.

1) Rappel de la mission et finalité

L'idée de ce projet est née lors du premier mandat de Monsieur le Maire Jean-François DIETERICH, et s'est concrétisée après sa réélection en 2020. Créée par délibération en 2021, le Conseil de Jeunes Citoyens est une instance rattachée au Conseil municipal de la commune.

Il est un nouveau symbole de l'engagement profond du Maire et de ses élus en faveur de la jeunesse du village.

Ce projet est l'occasion d'une véritable école d'apprentissage de la démocratie participative, de la responsabilité citoyenne, dans sa représentativité et la prise d'autonomie.

Sa vocation est de permettre aux jeunes Saint-Jeannois de s'impliquer dans la vie de leur village en les initiant à une démocratie participative. Sensibiliser les jeunes aux enjeux de la citoyenneté locale est la promesse d'un engagement par une implication concrète et l'ouverture au devenir de citoyens actifs et d'adultes responsables.

Il a pour mission de porter et représenter la voix de la jeunesse dont ils font partis afin de contribuer à l'initiative de projets pour l'ensemble de la jeunesse saint-jeannoise.

C'est aussi proposer aux Jeunes Citoyens de porter un regard sur :

- L'aménagement, la sécurité et l'environnement
- L'art, la culture et le sport
- Le social, la santé et l'intergénérationnel
- La Citoyenneté, la solidarité et le lien entre les générations.
- La participation à certains événements communaux
- La pluralité culturelle propre au village

2) Ton rôle et ta fonction en tant que jeune élu

En tant qu'acteur de terrain, tu inscrites ton action au sein d'un collectif, tu agis en concertation avec les autres membres de ton comité.

- **Tes objectifs** : être force de proposition dans le domaine de la jeunesse, porter la parole des jeunes de la commune ;
- **Tes missions** : représentation de tes camarades, civisme, exemplarité, participation aux réunions de travail, aux événements communaux,

Le Conseil de Jeunes citoyens est une instance de réflexion, de propositions et d'évaluation en faveur des jeunes habitants du village, en tenant compte de tous les types de population.

C'est un organe consultatif et une instance de co-construction dans une relation de partage, de solidarité et d'éthique. Il contribue à l'information sur les attentes et besoins de la jeunesse saint-jeannoise.

Doté d'un sens des responsabilités et force de propositions, tu dois veiller à rester à l'écoute de la jeunesse de ton village afin de restituer le plus fidèlement possible les souhaits de la population dont tu es le porte-parole.

3) Ton engagement

3) En tant que jeune élu, tu t'engages à :

1. Exercer ton action dans le respect du règlement et de la présente charte ;
2. Inscire ta mission dans le respect et l'exemplarité de ta fonction de jeune élu, en tenant compte de l'image publique que tu représentes ;
3. Collaborer dans un esprit de partage et d'écoute avec les autres membres de l'équipe ;
4. Agir dans le respect des valeurs et des choix de chacun, en tenant compte de leur différence d'âge et d'opinion ;
5. Respecter la confidentialité des propos et des informations recueillis, de mesurer tes paroles dans l'exercice de ton action, et ne pas nuire au membre de ton équipe ou à l'image de la commune que tu représentes ;
6. Agir avec sérieux, constance et régularité dans ta mission ;
7. Participer aux réunions et aux actions proposées. Ta présence du jeune élu y est indispensable ;

8. Être ponctuel et assidu aux différents temps d'échanges et de travail, ainsi qu'à la réalisation concrète des projets (inauguration, mise en place, projets des commissions...);
9. Réfléchir et t'investir sur les différents projets en concertation avec tes camarades : soumettre des idées, faire des propositions, préparer les réunions de travail, défendre les projets soumis au vote lors des séances publiques ;
10. Participer à certaines manifestations ou cérémonies rythmant la vie du village ;
11. Informer dans les plus brefs délais les membres du comité de pilotage en cas d'impossibilité d'assister à une réunion ou de réaliser une action pour laquelle tu t'es engagé, afin que tes camarades puissent s'organiser en ton absence ;
12. Veiller au bon accueil et à l'intégration des nouveaux membres qui arriveraient en cours de mandat ;

Conformément à l'article II.B.4 *Empêchements et arrêts de mandat* du Règlement du Conseil des Jeunes Citoyens, tu es libre de cesser ton activité durant ton mandat. Dans ce cas, en tant qu'élu responsable, tu t'engages à motiver ta démission et à prévenir tes camarades et le comité de pilotage de ta décision, afin de ne pas porter préjudice à l'organisation générale.

En cas de non-respect de la présente charte, le Comité de pilotage se réserve le droit d'interrompre à tout moment ton mandat. Il s'engage à t'en expliquer les raisons. Tu devras alors restituer tous les attributs représentatifs de ton comité (écharpe, badge etc...).

ENGAGEMENT PERSONNEL

Je soussigné.....

M'engage à respecter la présente Charte du Conseil des Jeunes Citoyens.

Fait à Saint-Jean-Cap-Ferrat, le

Signature du jeune élu